



Fiche Programme d'Appui à la Planification Communal

Contexte général :

Dans le cadre de l'appui de L'Agence de développement social à l'Initiative Nationale de Développement Humaine au niveau de la province de Laâyoune, l'Agence a signé le 21 Mai 2007, une convention de partenariat avec la Wilaya qui consiste sur la mise en œuvre d'un fond de développement local sur une période de 03 ans.

Cette convention se tour sur 03 axes :

- I. Formation et renforcement des capacités ;
- II. Développement de l'approche territoriale ;
- III. Appui à la gestion des projets ;

Partenaire :

- ✓ Agence de Développement Social ;
- ✓ La Wilaya de Laâyoune Boujdour Sakia Elhamra.

Objectifs Spécifiques :

- ✓ La formation et le renforcement institutionnel des acteurs locaux ;
- ✓ Le développement de l'approche territoriale (réalisation des DTP) ;
- ✓ Appui technique et financier des projets

Axes	Résultats attendus	Réalisations
Axe I : Formation et renforcement des capacités	<ul style="list-style-type: none">✓ les sessions de formation (F1, F2, F3) sont organisées ;✓ les acteurs locaux sont formés sur tous les aspects de la gestion territoriale ;✓ les acteurs sont renforcés et outillés pour la conduite et la gestion de développement ;✓ la stratégie et démarches de L'INDH sont maitrisées par les intervenants de L'INDH ;	<ul style="list-style-type: none">✓ Etat des lieux✓ Identification des besoins en formation des acteurs✓ Identification des de l'effectif à former✓ Elaboration d'un plan de formation✓ Identification des compétences locales en vue de créer des réseaux de compétences locales✓ Elaboration de dossier d'appel d'offre (CPS final). Validé par les acteurs.✓ Envoie d'un CPS au département concerné pour le lancement DRCA.

- ✓ Un réseau d'acteurs locaux est constitué ;
- ✓ Un réseau de compétences est créé ou renforcé ;
- ✓ Le tissu associatif est engagé dans la mise en œuvre de L'INDH.

- ✓ L'atelier de mobilisation est organisé ;
- ✓ Les acteurs locaux sont informés et mobilisés ;
- ✓ La population est adhérente au diagnostic ;
- ✓ Le prestataire responsable de diagnostic est identifié ;
- ✓ Les animateurs de diagnostic sont formés ;
- ✓ Les DTP sont réalisés et validés ;
- ✓ Les ateliers de validation et de restitution sont organisés ;
- ✓ Les plans d'action annuels et pluriannuels sont élaborés et validés ;
- ✓ Des ateliers thématiques participatifs sont organisés ;
- ✓ Fiches projets sont élaborées.

- ✓ les agents de développement de L'ADS sont présents en permanence dans les sites ;
- ✓ les acteurs locaux sont appuyés et accompagnés dans toutes les étapes de cycle de projet ;
- ✓ les projets sont identifiés et instruits ;
- ✓ les projets sont réalisés dans les meilleures conditions ;
- ✓ les réunions et ateliers d'appui aux acteurs sont organisés ;

- ✓ Préparation et organisation atelier de mobilisation des acteurs ;
- ✓ Identification des acteurs et intervenants locaux ;
- ✓ Mobilisation et sensibilisation des acteurs locaux ;
- ✓ Mobilisation des moyens humains et logistiques ;
- ✓ Constitution des équipes de terrain chargé de mission : Animateurs enquêteurs ;
- ✓ Collecte des données et analyse préliminaire des données (étape pré diagnostic) ;
- ✓ Réalisation de travaux pré diagnostic ;
- ✓ Phase de lancement de diagnostic est en cours de préparation ;
- ✓ Elaboration de 07 rapports DTP ;
- ✓ Restitution de 07 rapports DTP ;
- ✓ Validation de 07 PCD ;
- ✓ Elaboration de 07 rapport PCD ;

- ✓ Mobilisation des agents de développement ;
- ✓ Identification des besoins prioritaires ;
- ✓ Organisation des réunions et d'appui/encadrement ;
- ✓ Organisation des visites sur terrain ;
- ✓ Organisation des visites d'échanges ;
- ✓ Accompagnement des acteurs locaux dans la réalisation des études techniques ;
- ✓ Mise à la disposition des CPDH l'expertise de L'ADS en matière de montage, étude et réalisation des projets ;
- ✓ Suivi des projets et programmes identifiés ;
- ✓ Appui à la mise en valeur des projets ;

**Axe II :
Développement
de l'approche
territoriale**

**Axe III :
Appui à la
gestion des
projets**

- ✓ l'expertise de l'ADS est mise à la disposition des acteurs ;
- ✓ les comités de gouvernance sont opérationnels et efficaces ;
- ✓ une formation sur le tas est assurée ;
- ✓ guides et manuels sont diffusés et appliqués ;
- ✓ l'expérience est capitalisée.